

Élection des représentant-es des personnels à la CAP des adjoints administratifs du ministère chargé de l'Agriculture.

VOTONS TOUS POUR LA LISTE CGT-FSU !

Comment voter ?

Par correspondance uniquement
(une seule liste, sans rature ni modification)

- remise du matériel à chaque électeur-trice **avant** le 18 mars
 - insérer le bulletin CGT-FSU dans l'enveloppe 1
- placer l'enveloppe 1 dans l'enveloppe 2, cacheter et signer avec nom, prénom, corps, grade et structure d'appartenance.
 - glisser l'enveloppe 2 dans l'enveloppe 3 T pour envoi
- **réception impérative avant 18 heures le vendredi 1er avril**
 - Dépouillement : 6 avril

Spécial « adjoint administratif » en établissement d'enseignement technique et supérieur

Notre liste respecte les équilibres entre les services avec un quart de nos candidats issus des établissements d'enseignement technique et supérieur, conformément au pourcentage du corps électoral. Appliquer ce pourcentage, c'est respecter l'identité professionnelle spécifique des adjoints administratifs des établissements d'enseignement.

Notre combat contre la précarité dans le corps des adjoints administratifs des établissements d'enseignement.

Depuis la mise en place de la loi de déprécarisation, nos deux organisations syndicales se sont battues pour obtenir, en particulier pour les agents des établissements d'enseignement un maximum d'affectation dans l'établissement dans lequel ils exerçaient auparavant. Si ce combat n'a pas été totalement gagné, nous avons obtenu qu'un maximum de postes en établissements soient bien proposés aux agents, le plus proche possibles de leur domicile. C'est sous la pression de la FSU et de la CGT que l'administration a été contrainte de publier une liste élargie de postes proposés aux lauréat-es du dernier concours déprécarisation ouvert aux adjoints administratifs. Nos élu-es se battent au quotidien pour la déprécarisation !

Notre combat pour défendre la dotation en personnels des services administratifs des EPL

Parce que la FSU et la CGT sont convaincues du rôle éducatif primordial des personnels administratifs dans nos EPL, nos élu-es en CAP ont participé activement à l'ensemble des groupes de travail DGER qui se sont tenus pour mettre en place une note de service visant à établir un mode de calcul « objectif » des dotations, rendu public alors que jusqu'à maintenant, tout se passait dans l'opacité des « dialogues de gestion » entre les établissements, l'autorité académique et la DGER. C'est la pression exercée par nos élu-es et nos organisations avec par exemple une intervention lors d'un CHSCT ministériel qui a amené l'administration à publier la note de service. Battons-nous ensemble pour renforcer les services administratifs des établissements qui ne peuvent être considérés comme des variables d'ajustement !

Notre combat pour la revalorisation salariale des adjoints administratifs des établissements d'enseignement

Depuis des années, nos organisations syndicales se sont battues pour obtenir des différents ministres de l'agriculture l'alignement de l'indemnitaire des adjoints administratifs des établissements d'enseignement sur celui des agents des services déconcentrés, ce que nous avons obtenu en 2014. Encore aujourd'hui, nos élu-es sortants de la CAP des adjoints administratifs sont les seuls à défendre nos collègues adjointes administratives titulaires sur poste gagé dans les CFA-CFPPA des EPL pour obtenir la revalorisation de la prime IAT !